



Rapport

Vérificateur de processus - Appel de qualification pour la conception et la construction d'un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (« CRJDA ») CISSS de Laurentides (Projet #524614; Contrat #44517279)

20 juillet 2020

Présenté à :



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

L'instinct de la croissance ^{MC}

*Société québécoise
des infrastructures*

Québec 

Le 20 juillet 2020

Madame Noémie Asselin
Personne-ressource de la Société
Société québécoise des infrastructures
1075, rue de l'Amérique-Française, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5P8

**Raymond Chabot
Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Objet : Rapport – Vérificateur de processus - Appel de qualification pour la conception et la construction d'un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (« CRJDA ») CISSS de Laurentides (Projet #524614; Contrat #44517279)

Madame,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre rapport qui présente le résultat de nos travaux à titre de vérificateur de processus dans le cadre de l'appel de qualification pour le projet cité en objet.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration de toutes les personnes rencontrées au cours de la réalisation de nos travaux.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec Mathieu Lendick au 514 390-4176.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les plus distinguées.

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.

Mathieu Lendick, CPA, CA, CISA, QSA
Associé – Conseil en management

1. Mise en contexte, mandat et objectifs

MISE EN CONTEXTE

Projet de construction « Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation »

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) envisage d'entreprendre la construction d'un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation selon le mode de réalisation « conception-construction ». À cet effet, le gouvernement du Québec a désigné la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour agir à titre de gestionnaire de projet.

La SQI confiera à une équipe concepteur-constructeur la conception, la préparation des plans et devis, la réalisation des travaux ainsi que la construction pendant la réalisation du projet.

MANDAT

Vérification du processus de sélection dans le cadre du projet afin d'assurer l'intégrité et la transparence du processus ainsi que le traitement équitable des candidats. Le présent rapport porte sur le respect des règles établies à l'étape de l'appel de qualification.

OBJECTIFS

- Prendre connaissance des documents relatifs au processus de sélection, incluant :
 - Les directives aux candidats;
 - Les demandes de renseignements, réponses et addendas.
- Assurer une présence à tout moment, requise par la SQI, incluant :
 - La période d'analyse de l'admissibilité des candidats et de la conformité des candidatures ainsi que l'évaluation de leur qualité;
 - Tout autre moment qu'il juge nécessaire à l'exécution de son mandat.
- Aviser immédiatement la SQI de toute situation observée susceptible de porter atteinte à l'intégrité, à la transparence ou à l'équité du processus de sélection ou au respect des règles établies pour celui-ci afin de permettre de remédier à cette situation, notamment à l'égard :
 - De l'accès équitable des participants au processus de sélection aux informations fournies par la Société pour l'élaboration de leur candidature;

- De toute situation de conflit d'intérêts réel ou appréhendé;
- Du caractère confidentiel ou non des demandes de renseignements présentées comme tel par les candidats;
- De l'analyse et de l'évaluation objective et uniforme des candidatures, en fonction des critères d'admissibilité, de conformité et d'évaluation publiés dans les directives aux candidats.



2. Procédures effectuées à titre de vérificateur de processus – Appel de qualification

Procédures effectuées à titre de vérificateur du processus de sélection dans le cadre du projet afin d'assurer l'intégrité et la transparence du processus ainsi que le traitement équitable des candidats.

Procédure effectuée
Prise de connaissance du processus de réception et de traitement des questions des candidats potentiels et validation que celui-ci a été suivi dans le cadre de l'appel de qualification.
Prise de connaissance de la documentation relative au projet, c'est-à-dire de l'appel de qualification, du manuel d'évaluation, des grilles d'évaluation des candidats, des addendas, des demandes de renseignements formulées par les candidats potentiels et de toute autre documentation jugée pertinente.
Validation que les candidatures ont été reçues avant la date limite prévue à l'appel de qualification, soit le 2 juin 2020 à 11 h 00.
Participation à l'ouverture des dossiers des candidats ainsi qu'à l'évaluation de l'admissibilité et de la conformité des candidatures ayant eu lieu le 2 juin 2020.
Participation à la rencontre préparatoire des membres du sous-comité des finances et du comité de sélection ayant eu lieu le 9 juin 2020.
Validation que les membres du comité de sélection, du sous-comité des finances ainsi que toute autre personne impliquée dans le processus de sélection ont signé la déclaration de conflit d'intérêts et l'engagement de confidentialité.
Participation à la délibération du sous-comité des finances ayant eu lieu le 25 juin 2020.
Participation à la réunion du comité de sélection ayant eu lieu le 29 juin 2020.

3. Conclusion

Suite aux procédures effectuées décrites à la section 2 du présent rapport, nous n'avons relevé aucune situation, dans le cadre du processus d'appel de qualification, susceptible de porter atteinte à l'intégrité, à la transparence ou à l'équité du processus de sélection ou au respect des règles établies. Nous confirmons que :

- Le processus a en tout temps été transparent et les candidats (candidats potentiels) ont tous eu accès de la même manière et dans les mêmes délais à toute l'information requise.
- Les discussions entre les membres, que ce soit au niveau du sous-comité des finances ou du comité de sélection, se sont tenues dans le respect des principes d'équité, d'impartialité et de transparence.
- Le processus de sélection des candidats s'est déroulé conformément à l'appel de qualification et l'évaluation des candidatures a été faite en fonction des critères apparaissant à l'appel de qualification.
- L'évaluation du comité de sélection a été menée avec un souci d'équité, de transparence et d'impartialité.



Raymond Chabot
Grant Thornton

L'instinct de la croissance^{MC}

rcgt.com